

## **INNATE PHARMA**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : 117 Avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 09

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

(Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2018, 20<sup>ème</sup> résolution)

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**  
(Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2018, 20<sup>ème</sup> résolution)

A l'Assemblée générale de la société Innate Pharma,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution, sur la base de l'atteinte de critères de performance, de 450 000 actions ordinaires gratuites d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, existantes ou à émettre (les « Actions Gratuites de Performance »), au profit de membres du personnel salarié de la Société ou de ses filiales consolidées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il vous est précisé que si toutes les Actions Gratuites sont attribuées et qu'il s'agit d'actions nouvelles, il en résulterait une augmentation du capital social d'un montant nominal de 22 500 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Marseille, le 7 mai 2018

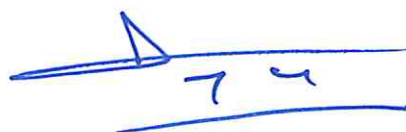
Les Commissaires aux Comptes

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
*Membre de PKF International*



**Nicolas LEHNERTZ**

**Deloitte & Associés**



**Hugues DESGRANGES**